

UN SIÈCLE DE PROTECTION DU PATRIMOINE que les législateurs ont bien voulu inscrire dans la loi du 31 décembre 1913. L'ordonnance signée par le président de la République, Jacques Chirac, en date du 20 février 2004 constitue la partie législative du Code du patrimoine.

AU-DELÀ DE NOS FRONTIÈRES

- Dès le **III^e siècle av. J.-C.**, le document ancien, connu sous le nom de « De septem spectaculis » ; l'une des listes des Sept Merveilles du monde.
- En **44 av. J.-C.**, sous l'Empire romain, des senatus consulta (décrets du sénat) s'intéressaient à des décors et des ornements, au point d'en interdire la démolition ou la vente.
- S'ensuivit au **Moyen Âge**, la fièvre chrétienne autour des lieux de prestige.
- À la **Renaissance**, la référence aux critères d'esthétiques à l'Antiquité Gréco-romaine s'affirme.
- À partir du **XV^e siècle** des fouilles sont menées à Rome. Pour mettre tous ces chefs-d'œuvre à l'abri, le *studiolo* (cabinet de curiosités) se constitue.
- Le pape Sixte IV, au **XV^e siècle**, remet au *conservatori* (conservateurs) des œuvres qu'il considère être l'héritage du peuple romain.
- Au cours des **XVII^e et XVIII^e siècles**, les cabinets de curiosité sont repris dans toute l'Europe et la jeunesse aristocrate et bourgeoise effectue des voyages initiatiques en Grèce et en Italie, à la recherche du passé.

EN FRANCE

1789

biens de l'Église mis à la disposition de la Nation, confiscation des biens de la couronne.

1790 à 1913 :

- 1790 création des Archives nationales, création de la commission des Monuments,
- 1792 après avoir autorisé la destruction des symboles de l'Ancien Régime, la conservation des « chefs-d'œuvre des arts » menacés par le mouvement révolutionnaire est actée,
- 1793 pénalisation des dégradations sur les monuments publics,
- 1794 l'Abbé Grégoire plaide devant la Convention nationale, pour la conservation de la « propriété du peuple »,
- 1796 création d'un service d'archives par département,
- 1801 création des musées de province,
- 1816 publication du premier Inventaire des monuments,

- 1834 Prosper Mérimée devient inspecteur général des Monuments historiques,
- 1882 création de l'École du Louvre,
- 1887 création du corps des architectes en chef des monuments historiques,
- 1905 loi sur la séparation de l'Église et de l'État,
- 1906 loi sur la protection des sites naturels (action menée par le Club alpin français (CAF) et la Société pour la protection des paysages et de l'esthétique de France (SPPEF).

Malheureusement !



Un élément de notre patrimoine qui a disparu !
Chapelle de l'Annonciade. Photo M^{me} Pascal.

JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE « CENT ANS DE PROTECTION EN FRANCE » 14 et 15 septembre 2013

Nous avons voulu résumer succinctement les grandes étapes de cette préservation tout au long des siècles passés et plus particulièrement en France. Toutes n'y figurent pas et surtout pas celles relatives aux financements, plans de sauvegarde, nominations, etc.

De tous temps, sans nommer la démarche, les hommes ont eu à cœur de préserver leur patrimoine.

Aujourd'hui il ne se borne plus qu'à des objets, monuments ou textes. Il est aussi immatériel (*les traditions et expressions orales, y compris la langue, les arts du spectacle, les pratiques sociales, rituels et événements festifs, les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers, les savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel [Article 2 de la Convention de l'UNESCO du 17 octobre 2003]*) avec la même envie : transmettre et faire connaître.

1913-2013 :

- | | | | |
|------|--|------|---|
| 1913 | loi sur les monuments, classement, définition, statut et inscription à l'Inventaire supplémentaire, | 2001 | loi préventive permettant de préserver le patrimoine archéologique national susceptible d'être détruit par des travaux publics ou privés, |
| 1914 | création de la Caisse nationale des monuments historiques et préhistoriques, | 2003 | création du Conseil national des parcs et jardins, |
| 1927 | la loi complète l'inscription à l'Inventaire supplémentaire et prévoit deux niveaux de protection : un intérêt public majeur et un intérêt suffisant, | 2004 | loi relative aux libertés et responsabilités locales qui ouvre la possibilité de transferts de la propriété de monuments de l'État aux collectivités territoriales, |
| 1930 | sauvegarde et protection du patrimoine naturel, | 2006 | convention de l'UNESCO pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, |
| 1936 | Léon Blum, président du Conseil, instaure les Archives de France, | 2009 | extension de la gratuité des musées et des monuments nationaux à tous les jeunes qui résident dans l'Union Européenne, |
| 1941 | réglementation des fouilles archéologiques terrestres, | 2010 | l'UNESCO inscrit le repas gastronomique des Français au patrimoine immatériel de l'Humanité, |
| 1943 | contrôle des travaux, dans un périmètre de 500 mètres autour des monuments protégés par l'architecte départemental des Bâtiments de France, | 2011 | inscription de la tauromachie sur la liste du Patrimoine culturel immatériel français, |
| 1945 | organisation des musées des Beaux-Arts, distinction entre les musées classés et les musées contrôlés, création des circonscriptions archéologiques portant sur la réglementation, | 2012 | création d'un comité du patrimoine ethnologique et immatériel, |
| 1960 | création de parcs naturels nationaux, | 2013 | création du MuCem, le musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée |
| 1962 | étendue des secteurs sauvegardés aux ensembles urbains historiques, | | |
| 1963 | création d'un corps de la conservation des musées de France, | | |
| 1964 | création du Bureau des fouilles et antiquités, | | |
| 1972 | l'UNESCO adopte la Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, | | |
| 1982 | charte de Florence relative à la sauvegarde des jardins, | | |
| 1984 | institution d'une commission régionale du patrimoine historique, archéologique et ethnologique (COREPHAE), | | |
| 1987 | développement du mécénat, | | |
| 1989 | réglementation sur l'utilisation des détecteurs de métaux et nouveau droit des découvertes et des fouilles sous-marine, la déclaration de découverte d'épaves est obligatoire, | | |
| 1994 | naissance de la Bibliothèque nationale de France, loi relative à l'emploi de la langue française, | | |
| 1996 | la Fondation du patrimoine prend en charge le patrimoine modeste - celui qui n'est pas protégé, inscrit ou classé, | | |
| 1999 | gratuité, un dimanche par mois, de l'accès aux monuments gérés par la Caisse nationale des monuments historiques et des monuments appartenant à l'État pour les jeunes de moins de 18 ans, | | |
| 2000 | adaptations topographiques et patrimoniales du périmètre de 500 mètres, de protection autour des monuments historiques, | | |

La protection « officialisée » du patrimoine n'en est qu'à ses débuts. Suivons la voie dictée, mais **auto-risons-nous à prendre de l'avance !**

Aussi, un grand merci à Anne-Marie et Michel Courchet qui ont eu l'ingéniosité, dès 1994, d'éditer un petit livret « *Je me souviens* », avant même que ne soit susurré le mot d'« immatériel ». Nous avons la chance de résider dans un territoire très étendu, varié, éclaté en de multiples hameaux et parcouru par de nombreux habitants et touristes. Il est empreint de souvenirs matériels et immatériels. Malheureusement ces derniers s'effacent doucement,

Monsieur Francis Gillet, maire de la commune, ne manquera pas de faire partager, aux nombreux visiteurs au cours de ces deux journées, un des éléments de notre patrimoine : la « *Marianne d'or* », décernée en 1998 pour l'action menée en faveur de la lecture et du conte, conservée précieusement en quelque endroit caché !

REJOIGNEZ-NOUS ET RENCONTRONS-NOUS !

FAITES NOUS PARTAGER, au cours de ces deux journées, vos récits, vos écrits, vos objets, vos découvertes, etc. Profitez de ces moments pour nous dévoiler vos secrets, vos légendes, vos merveilles, votre « PRÉCIEUX » en quelque sorte !